

AMI CNRT (9) – Réutilisation d'anciens sites miniers en producteurs d'énergies renouvelables

Le CNRT Nickel et son Environnement a l'intention de lancer une étude sur la faisabilité de la transformation d'anciens sites miniers, en producteurs d'énergies renouvelables. Dans une première phase, il s'agira de dresser un inventaire comparé des sites possibles, et des contraintes, opportunités et coûts de leur transformation en producteurs d'énergies renouvelables. Si cette faisabilité est positive, dans un deuxième temps, le prestataire travaillera à monter un dossier de montage d'un pilote sur un site jugé favorable au plan technique, économique et sociétal, tant du point de vue de l'entreprise minière que des acteurs clef de l'énergie (production, réseau notamment), et avec un accueil favorable des communautés environnantes.

Date prévue des travaux d'étude : Septembre 2023 à mars 2024

Expérience requise du Prestataire :

- Une excellente connaissance du contexte minier de Nouvelle Calédonie, de la réhabilitation des anciens sites (aspects techniques, administratifs et humains) ;
- Une excellente connaissance des productions d'énergies renouvelables, de leurs contraintes techniques, et aspects économiques ;
- Une capacité d'écoute, d'animation de réunions, de pensée innovante, et de synthèse des idées.

Démarche :

Les entreprises intéressées devront adresser leur manifestation d'intérêt au CNRT (cnrt@cnrt.nc) avant le 15 Juin 2023.

L'entreprise devra joindre le ou les CV des personnes qui effectueront ces travaux, et leurs références dans le domaine.

Les entreprises pré-qualifiées recevront un engagement de confidentialité à retourner signé au CNRT, afin de recevoir le document complet d'appel d'offres.